



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE BUTRYSUR OISE**  
**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024 – 19h**

---

**DÉLIBÉRATION N° DCM2024053**

---

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DIX-NEUF DÉCEMBRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le 19 décembre 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 12 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12 décembre 2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Virginie CABUROL, M. William BOURGOIN M. Benoît DUMONT, M. Gilles PAIGNON, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Arnaud LORENZI, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Robert ESPECEL, Mme Sabrina TERRASSE.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :**

Mme Sylvie AMBLAS a donné pouvoir à Mme Géraldine Duval  
Mme Juline GARNAVULT a donné pouvoir à M Claude Noël  
Mme Caroline SEVEGRAND a donné pouvoir à Mme Virginie Caburoi  
M. Philippe PRIoux a donné pouvoir à M Arnaud Lorenzi  
Mme Josiane GONSARD a donné pouvoir à M Robert Especel  
M. Denis KLETZLEN-BODES a donné pouvoir à M William Bourgoïn

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Arnaud LORENZI



## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024

### DÉLIBÉRATION N° DCM2024053

#### **Objet : Motion d'opposition sur le projet d'installation de l'entreprise HELIFIRST à l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles-en-Vexin**

**Rapporteur : Monsieur Claude Noël, Maire**

**Vu** la réunion d'information du 31 juillet 2024 à l'initiative de la Préfecture du Val d'Oise au cours de laquelle, les maires membres de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) ont été informés du projet d'implantation d'une société d'hélicoptères sur l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin,

**Vu** la réunion du 27 août 2024 à l'initiative du Président du Parc naturel régional du Vexin français au cours de laquelle les élus présents ont tenu d'une part à saluer la démarche d'information de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture et d'autre part à exprimer leur ferme opposition à un tel projet,

**Considérant** que l'un des sujets majeurs de préoccupation de nos administrés reste les nuisances sonores provoquées par les activités de l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin,

**Considérant** que les hélicoptères peuvent générer des niveaux sonores dépassant largement les 90 décibels, alors que la majorité des avions actuellement en place se situent autour de 60-65 décibels,

**Considérant** que Aéroport de Paris (ADP) a proposé à Helifirst de s'implanter sur l'aérodrome du Bourget en mesure de les accueillir,

**Considérant** que les enjeux du défi N°2 de la mesure 6.5 orientation 6 du projet de charte horizon 2040 du Parc naturel régional du Vexin français est en totale opposition avec l'implantation de ce type d'activité nouvelle sur son territoire,

**Considérant** que l'implantation d'une telle source de nuisance sonore remet en cause les orientations en faveur de la biodiversité engagées par la municipalité sur notre commune,

**Après** en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal** à la majorité des membres présents ou représentés (une abstention : Bruno Bouriaud ; un vote contre : Benoît Dumont) :

- ✚ **S'oppose** au projet de la société AEROPORT DE PARIS qui souhaite implanter la société HELIFIRST à l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin
- ✚ **Salut** la démarche de la Préfecture du Val d'Oise pour avoir organisé la réunion d'information du 31 juillet 2024 au cours de laquelle les maires membres de la CCE ont été alertés sur ce projet,



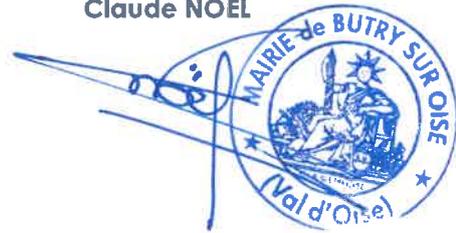
- ↳ **Salut** la démarche du Président du Parc Naturel Régional du Vexin Français de cosignature d'un courrier en opposition à ce projet,
- ↳ **Demande** à la Préfecture du Val d'Oise d'adopter les mesures nécessaires afin d'empêcher l'implantation de la société HELIFIRST à l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin.

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A Butry-sur-Oise, en mairie, le 19/12/2024

Le Maire,  
**Claude NOËL**



REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219501202-20241219-DCM2024053-